

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt-et-un, dix-neuf octobre. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi vingt-cinq octobre deux mil vingt-et-un en séance ordinaire à vingt heures trente.

## ORDRE DU JOUR

- Décision modificative n°1 budget 2021
- Mise en place d'une participation financière à la protection sociale des agents
- Tarifs location salle municipale 2022
- Participation transport scolaire RPI année 2019-2020
- Devis tranchée alimentation électricité / eau – « Maison pour Tous »
- Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2020 de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson
- Mise en place d'une convention pour le dispositif « Petits déjeuners »
- Devis traiteurs vœux du Maire 2022
- Comptes-rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

## SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021

PRÉSENTS : MME IBERTO POINTET – M. CAMUS – MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MMES VAUNAC – GUIHENEUF (Arrivée à 21h15) – MM. BIERNE – BIASOTTO - MME LAGORCE

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CLAVERIE Thérèse et M. BOURNET Laurent

PROCURATIONS : Mme CLAVERIE Thérèse à Mme LAGORCE Sophie  
M. BOURNET Laurent à M. BIASOTTO Nicolas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

➤ **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 21 septembre 2021**

## DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires supplémentaires afin d'amortir un bien mandaté en 2020. Elle propose les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT - DÉPENSES</b>		
6811-042	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	+ 1 945,00 €
615228	Entretien et réparations - Autres bâtiments	- 1 945,00 €
<b>INVESTISSEMENT - DÉPENSES</b>		
21311	Constructions - Bâtiments publics - Hôtel de ville	+ 1 945,00 €
<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		
28041582 - 040	Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier - Autres groupements - Bâtiments et installations	+ 1 945,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications comme indiquées dans le tableau ci-dessus.**

## MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Suite à la rencontre avec Mme Céline JEAMMET de la MNT et prenant en compte la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » et l'ordonnance « relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique » concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la protection sociale des agents.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une participation mensuelle de 10 € par agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **De participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,**

- De verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

### TARIF LOCATION SALLE MUNICIPALE POUR 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer des nouveaux tarifs de location de la salle municipale. Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle propose les tarifs suivants :

	Administrés commune	Associations communales	Hors communes
Salle	90,00 €	gratuit	180,00 €
Participation chauffage (15/10 au 15/03)	40,00 €	sans	40,00 €
Participation climatisation (option)	40,00 €	sans	40,00 €
Caution salle	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Caution ménage / tri sélectif	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Caution annulation (sans motif valable)	50,00 €	50,00 €	50,00 €

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs susvisés.**

Elle indique précise que le règlement intérieur sera modifié et voté lors d'un prochain conseil municipal.

### PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE RPI ANNEE 2019-2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du RPI pour l'année 2019-2020, une participation financière pour le bus du transport scolaire (Ets GERARDIN CARINLUX SA à PINEUILH) est demandée aux communes. Elle est calculée au prorata du nombre d'élèves de chaque école.

Pour Saint Seurin de Prats, il s'agit de 49 élèves, soit  $(1\ 710,00 \times 49 / 145) = 577,86 \text{ €}$ .

Cette somme doit être reversée à la commune de Montcaret qui s'est acquittée de la somme globale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le versement de la somme de 577,86 € au titre de la participation au transport scolaire du RPI pour l'année 2019-2020.**

### DEVIS TRANCHÉE ALIMENTATION ÉLECTRICITÉ / EAU – « MAISON POUR TOUS »

Après mise à jour des devis réalisés pour le conseil du 21 septembre 2021, Madame le Maire présente les nouveaux devis relatifs aux travaux de la tranchée d'alimentation de la « Maison pour Tous ». Les devis s'élèvent à 1753,20 € TTC pour l'entreprise Radin et 1480,00 € TTC pour l'entreprise Laurent BOURNET.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Laurent BOURNET pour une somme de 1480,00 €, charge Madame le Maire à signer tout document relatif à cet achat et à engager cette dépense.**

### RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Madame le Maire présente les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, relatifs à l'exercice 2020 à laquelle la Commune a transféré cette compétence, approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 28/09/2021 et auxquels a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la Loi N° 2010-788 du 12 Juillet 2010.

**Au vue de cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, relatifs à l'exercice 2020.**

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON**

Vu les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT ;

Vu la délibération n° DE-2021-064 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson en date du 28/09/2021 ;

Vu la notification aux communes membres de la délibération susvisée, le 29/09/2021

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la modification des statuts de la Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson afin d'y intégrer la compétence pour la mise en place du dispositif France Services, mais également pour mettre à jour les libellés de certaines compétences qui ont été modifiés par différentes lois, notamment la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, ainsi que la classification des groupes de compétences.

Elle précise que les compétences optionnelles n'existent plus et que désormais les Communautés de Communes détiennent des compétences obligatoires et des compétences supplémentaires, qui peuvent, ou non, être soumises à la définition d'un intérêt communautaire.

Madame le Maire donne lecture du projet des statuts modifiés.

Pour information, elle donne lecture des annexes définissant l'intérêt communautaire complétant les statuts de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson qui ne font pas l'objet de vote du Conseil Municipal.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de statuts proposé et annexé.**

### **MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DU DISPOSITIF « PETITS DÉJEUNERS »**

Madame le Maire rappelle que le projet « Petits déjeuners » sera mis en place au retour des vacances de la Toussaint. Celui-ci concernera uniquement les enfants de la garderie. Elle fait lecture de la convention qui sera signé avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le dispositif « Petits déjeuners » et autorise Madame le Maire à signer la convention.**

21h15 : Arrivé de Mme GUIHENEUF Isabelle

### **DEVIS TRAITEURS VŒUX DU MAIRE 2022**

Madame VASSEAUD Sophie, 2<sup>ème</sup> adjointe, informe le Conseil Municipal que les devis traiteurs pour l'organisation des vœux 2022 leur seront transmis par courriel. Le devis recueillant le plus de voix sera retenu. Elle indique au Conseil Municipal que les vœux auront lieu le samedi 8 janvier 2022.

### **COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS**

- Réunion du SIVOS, le mardi 19 octobre 2021 : Mme LAGORCE Sophie indique au Conseil Municipal que l'ordre du jour portait sur des délibérations budgétaires (remboursement carte de transport, attribution indemnités Mairie de Vélines, nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, décisions modificatives) et il a été fait un point sur la rentrée 2021 (effectifs, circuits, inscriptions).
- Commission « Sport et Culture », le jeudi 21 octobre 2021 : Mme VASSEAUD Sophie expose au Conseil Municipal les points abordés lors de cette commission, qui sont l'attribution des subventions aux associations culturelles et sportives et la présentation du label « Terre de Jeux » 2024.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **MISE EN PLACE PRIME BACHELIERS AVEC MENTION**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que certaines collectivités locales récompensent les bacheliers ayant décroché une mention. Suite à une sollicitation d'une administrée, elle propose de récompenser les bacheliers ayant obtenu une mention comme suit :

- Mention assez bien : 50 €
- Mention bien : 100 €
- Mention très bien : 150 €

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place de cette prime.**

- **POINT ENTRETIEN ÉGLISE**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de faire appel à un service de nettoyage pour entretenir les voutes de l'Eglise (entretien qui est impossible de réaliser par les personnes en charge de l'église).

- **ACHAT SONO SALLE MUNICIPALE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une sono mobile pour la salle municipale, pour remplacer l'actuelle défectueuse. Elle présente deux devis, un de la société ART ET MUSIQUE d'un montant de 1375,67 € HT et un autre de la SARL CENTRALSONO pour une somme de 790,83 € HT. Cette sono sera aussi utilisée lors des cérémonies à l'église ou publiques.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de cette sono auprès de la SARL CENTRALSONO pour la somme de 790,83 € HT.**

- **PRÉSENTATION CARTES DE VŒUX 2022**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de cartes de vœux de la société « Pirenaïc ». Une discussion s'engage quant aux textes et aux visuels.

- **CADEAUX FIN D'ANNÉE**

Madame VASSEAUD Sophie, 2<sup>ème</sup> adjointe, présente au Conseil Municipal les différentes idées pour les cadeaux de fin d'année pour les aînés de la commune.

- **ORGANISATION TÉLÉTHON**

Madame VASSEAUD Sophie, 2<sup>ème</sup> adjointe, informe le Conseil Municipal que la commune organisera un loto au profit du téléthon le samedi 4 décembre 2021.

- **DEVIS BALAYEUSE**

M. BATTISTON Gérard, 3<sup>ème</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Bouijaud pour une prestation balayage de voirie (durée de 2h – 350,00 € HT et durée de 4h – 650,00 € HT) et une estimation pour l'achat d'une balayeuse. Après discussion, le Conseil Municipal décide dans un premier temps de faire nettoyer la voirie et charge M. BATTISTON de se renseigner auprès de communes limitrophes pour un possible achat commun d'une balayeuse.

- **RÉFÉRENT HAMEAU DES GRANGES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les administrés du hameau des Granges devront désormais s'adresser directement à elle pour faire part de leurs doléances.

- **CHOIX DATE REPAS DES AINÉS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de fixer la date pour le repas des aînés. La date retenue est le 13 mars 2022.

- **REMERCIEMENTS**

Madame le Maire et le Conseil Municipal remercient M. Eric VASSEAUD et M. Gérard BATTISTON pour leur intervention d'égoutage d'une branche « Impasse de Montvert ».

Madame le Maire remercie aussi la Commission « Vie Locale » pour la confection de la structure pour Octobre Rose. Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la satisfaction des administrés concernant le soutien de la commune pour Octobre Rose.

**Séance levée à 22h50**

Madame le Maire,

